

Service émetteur : Délégation Départementale de la Haute-Garonne
Unité Santé-Environnement
Affaire suivie par : Jean-Sébastien Dehecq
Courriel : ars-oc-dd31-pgas@ars.sante.fr
Réf. : DD31/USE/26-070
Date : mercredi 22 avril 2026

Monsieur le Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Occitanie
Unité interdépartementale Haute-Garonne – Ariège
4 avenue Didier Daurat - CS 40331
31776 Colomiers Cedex

Objet : Avis sanitaire sur le projet de nouvelle unité de valorisation énergétique (UVE) sur la commune de Toulouse

Vous avez transmis à mes services le projet cité en objet porté par le Syndicat Mixte Decoset, et son délégataire et maître d'ouvrage Evoneo. Ce projet se situe sur le site de l'unité de valorisation énergétique (UVE) actuelle, en activité et mise en service en 1969 (capacité de 330 000 tonnes par an de déchets traités dont 6 000 tonnes de déchets d'activités de soins à risques infectieux –DASRI). La puissance thermique produite est valorisée pour la production d'eau surchauffée diffusée dans 4 réseaux de chaleur urbains toulousains (RCU), la fourniture de vapeur directe au CHU, et la production d'électricité alimentant le réseau ENEDIS.

La capacité de traitement de déchets de la nouvelle UVE a été réduite de 20 % (à 240 000 t.). Les meilleures techniques disponibles utilisées permettent d'augmenter le rendement énergétique (+ 20 %), d'améliorer la performance de traitement des fumées (–75 % en NOx, –85% en SO₂...), et de réduire la consommation d'eau d'un facteur 4.

Le site actuel de stockage des mâchefers (résidus de l'incinération des déchets) accueillera la nouvelle UVE avec une mise en exploitation prévue en 2032. Les mâchefers de la nouvelle UVE seront acheminés, pour recyclage, vers la nouvelle unité de maturation créée à Muret.

Cette UVE se situe dans le tissu urbain dense de Toulouse (secteur du Mirail) avec des premières habitations proches (20 mètres de l'enceinte) et 4 établissements scolaires à moins de 300 mètres. Les premiers établissements sanitaires ou médico-sociaux, recevant du public sensible ou vulnérable, se situent à un kilomètre.

Les sols autour du lieu de stockage actuel des mâchefers sont principalement caractérisés par un enrichissement en métaux (antimoine, cadmium, cuivre, mercure et zinc) avec un impact très significatif en plomb (6 900 mg/kg, soit plus de 20 fois le seuil d'alerte défini par le HCSP¹). Comme ces polluants sont situés en surface, le projet prévoit une imperméabilisation totale des zones d'exploitation, afin d'empêcher l'infiltration des eaux de pluie au travers de ces sols pollués, évitant ainsi tout transfert.

L'étude pilotée par mes services a rendu ses résultats en mai 2025 démontrant que cette UVE n'est pas une source particulière de dioxines dans l'agglomération toulousaine², en fonctionnement nominal, *ie.* permettant une combustion complète des déchets, afin de ne pas générer de dioxines.

L'absence de substances perfluoroalkylées (PFAS), de composés organiques halogénés volatils (COHV), et de benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes (BTEX) est à signaler sur ce site.

¹ Haut conseil de la santé publique : [Maîtrise du risque associé à la présence de plomb dans l'environnement extérieur](#)

² Agence régionale de santé Occitanie : [Poulaillers domestiques et dioxines - Recommandations préventives | Agence régionale de santé Occitanie](#)

L'enjeu sanitaire majeur est la prévention de l'exposition des personnes aux polluants des sols détectés.

J'émet un avis favorable sur ce projet avec la recommandation de maintenir une surveillance de la pollution des sols et de la nappe. Le risque principal réside dans le transfert de la pollution actuelle des sols superficiels vers les autres sols proches et vers la nappe par lessivage.

Je demande que les modalités de surveillance soient stabilisées sans discontinuité : il est annoncé que 2 piézomètres seront créés. Le devenir des piézomètres actuels aval sur le nord de la parcelle restent à établir (EI_v3 p.190).

Le dispositif actuel de surveillance des sols et des végétaux est maintenu prenant en compte 13 éléments métalliques et les dioxines PCDD/F (EI_v3 p.229).

L'ensemble des résultats des surveillances sera à communiquer en commission de suivi de site.

Pour le directeur général par interim
et par délégation,
La directrice départementale de la Haute-Garonne,



Isabelle REDINI